

SAINT ARNAC



Centre de Gestion  
Comité Technique

35 Boulevard Saint Assisclé  
Bâtiment B  
BP 901  
66020 PERPIGNAN

A Saint-Arnac,  
Le 08 août 2019

Objet : Saisie du Comité Technique pour suppression/création de poste

PJ : Courrier de Madame LE JAN Margaux

Madame,

Notre employée, Margaux LE JAN, est actuellement à 20/35<sup>ème</sup> sur la commune de Saint Arnac et à 12/35<sup>ème</sup> sur la commune de Trilla, notre commune désire augmenter le temps de travail de notre employée à 30/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le contrat de travail de Madame LE JAN Margaux sur la commune de Trilla se terminant le 31 décembre 2019.

La variation du temps de travail étant à plus de 10 %, nous devons supprimer son poste actuel et créer un poste à 30/35<sup>ème</sup>.

Nous demandons donc l'avis du Comité Technique pour cette suppression et création de postes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, mes plus sincères salutations.

Le Maire,  
Guy CALVET



Margaux LE JAN  
13 impasse Gilbert Brutus  
66220 SAINT PAUL DE FENOUILLET

Monsieur Guy CALVET  
Maire de la commune  
2 place de Centernach  
66220 SAINT ARNAC

A Saint Paul de Fenouillet,  
Le 01 aout 2019

Objet : Augmentation du temps de travail

Monsieur Le Maire,

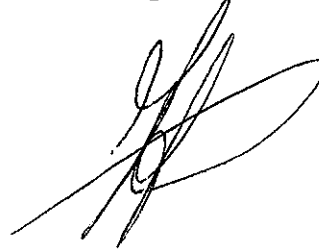
J'ai bien reçu votre courrier en date du 17 juillet 2019, concernant votre volonté de modifier mon temps de travail hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Actuellement à 20/35<sup>ème</sup> sur votre commune et mon contrat de travail se terminant sur la commune de Trilla le 31 décembre 2019.

Par la présente, je vous informe que j'accepte votre proposition.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, mes plus sincères salutations.

Margaux LE JAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MLJ', written over the printed name 'Margaux LE JAN'.